



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

**Aux parents d'élèves
Saint Clairois**

Saint Clair de la Tour,
Le 22 décembre 2017

N/REF : JFD/AH/2017
*OBJET : Changement de fonctionnement
Pour les cantines scolaires
Rappel des règles pour les garderies*

Affaire suivie par : Monsieur DELDICQUE Jean-François,
Maire et Mme HUMBERT Aline, D.G.S.

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de responsabilités sanitaires notamment, le conseil municipal a choisi de modifier le fonctionnement des restaurants scolaires de la Commune.

A compter du 8 janvier 2018, la Société SODEXO SOGERES, livrera les repas, en liaison froide, aux deux cantines. Après un appel d'offres qui a réuni 6 candidatures, le choix s'est porté sur cette société qui a présenté le meilleur dossier, notamment en se fournissant avec des produits locaux, des viandes uniquement d'origine française et en offrant des repas avec animations et thèmes variés.

Les repas devront être commandés quinze jours avant, comme actuellement, mais les ajustements exceptionnels ne pourront être faits que la veille avant 10 heures le matin pour être pris en compte. Aussi, vous ne devrez plus vous adresser directement à la cantine, mais à la mairie, tél. : 04.74.97.14.53. ou 04.82.20.00.07. Si votre enfant est malade : le repas du jour sera dû puisque commandé et payé par la commune. Vous n'oublierez pas de désinscrire votre enfant pour les autres jours si son absence doit durer.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fonctionnement des garderies municipales et du transport scolaire. Vous devez bien informer, tous les matins, votre enfant sur ce qu'il doit faire à 11h30 et à 16h30. C'est très important pour éviter qu'un enfant ne sache pas où il doit aller.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

J.F. DELDICQUE

